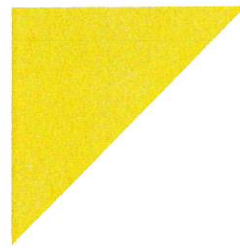




AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	210.000 €	9.000 euros	vendeur
▶ De 210.001 € à	400.000 €	10.000 euros	vendeur
▶ De 400.001 € à	plus €	15.000 euros	vendeur
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	210000 €	9.000 euros	vendeur
▶ De 210.001 € à	400.000 €	10.000 euros	vendeur
▶ De 400.001 € à	plus €	15.000 euros	vendeur
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	210000 €	9.000 euros	vendeur
▶ De 210.001 € à	400.000 €	10.000 euros	vendeur
▶ De 400.001 € à	plus €	15.000 euros	vendeur
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	250.000 €	10.000 euros	vendeur
▶ De 250.001 € à	350.000 €	12.000 euros	vendeur
▶ De 350.001 € à	plus €	15.000 euros	vendeur
▶ De	€ à €		
▶ De	€ à €		

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	60.000 €	6.000 euros	vendeur
▶ De 60.000 € à	70.000 €	7.000 euros	vendeur
▶ De 70.001 € à	80.000 €	8.000 euros	vendeur
▶ De 80.001 € à	90.000 €	9.000 euros	vendeur
▶ De 90.000 € à	plus €	10.000 euros	vendeur

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

Agence MONTAZ - entreprise individuelle inscrite au RCS sous la référence 450054978 MEAUX - carte professionnelle transaction sur Immeubles et fonds de commerce délivré le 18/11/2016 par la CCI de Seine et Marne

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

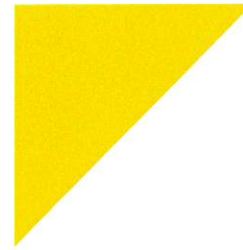
La remise d'une note est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
1/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au ... / ... / ...



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Entremise / négociation		Bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	- 60% du loyer H.C - 60% du loyer H.C	Bailleur Locataire
- État des lieux location vide ²	- 1 euro / m2 - 1 euro / m2	Bailleur Locataire
- État des lieux location meublée ²	- 2 euros / m2 - 2 euros / m2	Bailleur Locataire

LOCAUX DE DROIT COMMUN

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

LOCAUX COMMERCIAUX

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

LOCAUX PROFESSIONNELS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

AUTRES BIENS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

1/ Indiquer l'assiette et le taux ou le montant en euros.
1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse.
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au ...06 / ...10 / ..2017...

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

Agence MONTAZ - SASU MONTAZ GESTION au capital de 5000 € - SIRET 793054867 RCS MEAUX le 21/05/2013 - Carte professionnelle n° CPI 7701 2017 000 021 718 GESTION IMMOBILIERE ET TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE délivrée le 04/10/2017 par la CCI de Seine et Marne - Représentant légal : MONTAZ Yoann

www fnaim fr

La remise d'une note est obligatoire.



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,2% (soit 6% HT) des sommes encaissées
▶ Locaux meublés	7.2% (soit 6% HT) des sommes encaissées
▶ Locaux commerciaux	-
▶ Locaux professionnels	-
▶ Locations saisonnières	-
▶ Biens ruraux	-
▶ Terrains	-
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	-
▶ Immeubles entiers	-
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	-
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation		baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 60% du loyer H.C - 60% du loyer H.C	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	- 1 euro / m2 - 1 euro / m2	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 2 euros / m2 - 2 euros / m2	baillieur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
▶ Locaux professionnels		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
▶ Locations saisonnières		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
- taxe de séjour	-	
▶ Biens ruraux		
- négociation	-	
▶ Terrains		
- négociation	-	
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	1 mois de loyer	Baillieur et Locataire

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

Agence MONTAZ - SASU MONTAZ GESTION au capital de 5000 € - SIRET 793054867 RCS MEAUX le 21/05/2013 - Carte professionnelle n° CPI 7701 2017 000 021 718 GESTION IMMOBILIERE ET TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE délivrée le 04/10/2017 par la CCI de Seine et Marne - Représentant légal : MONTAZ Yoann

La remise d'une note est obligatoire.

¹/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
²/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.